

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018-04-06

Le conseil municipal de Chanteuges s'est réuni jeudi 5 avril 2018 sous la présidence de Franck NOËL-BARON maire et en présence des conseillers : Sandrine ROUX, Colette BERAUD, Marie-Thérèse VETTORETTI, Annie PAGE, Alain CHAZAL, Alain FRIN, Nicolas PORTAL, Jean-Marc GOGUELY, Jean-Paul PASCAL (à partir de 20h30.) Julien VIZADE est excusé. Annie PAGE est secrétaire de séance.

1) AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal décide à l'unanimité (9 voix pour) d'affecter les résultats comme proposé par le maire :
Pour le CCAS : le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 363,08€ il sera affecté en totalité à la section Fonctionnement Recettes

Pour la boulangerie : le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 388,60 €, il sera affecté en totalité à la section Investissement Recettes

Le budget assainissement est en déficit de 2 824€ en fonctionnement et en excédent de 67 989€ en Investissement. Le conseil décide d'affecter le déficit de fonctionnement en Fonctionnement Dépenses.

Le budget général est en excédent de 100 067€ en fonctionnement et de 157 526€ en investissement. La totalité de cet excédent est affectée à la section Investissement Recettes.

2) TAUX D'IMPOSITION :

Le Budget Prévisionnel 2018 a été élaboré en n'augmentant pas les taux locaux.

Taxe habitation : 10% ; Taxe foncière : 16,10% ; Taxe foncière non bâtie : 70,57% (9 voix pour)

Aucune augmentation depuis 20 ans, la commune de Chanteuges est dans la moyenne de la fourchette départementale. La suppression de la TH sera comblée par une dotation de l'état pour 2018.

L'augmentation que vous trouverez sur vos feuilles d'imposition provient du lissage des taux d'imposition des anciennes COM COM lors de la création de la communauté des Rives du Haut Allier.

3) BUDGETS PREVISIONNELS :

CCAS : pour équilibrer le BP en Fonctionnement Dépenses (3 000€), dont les principales dépenses sont le repas annuel et le taxi du jeudi, la commune le subventionnera de 1 484€. (9 voix pour)

BOULANGERIE : Le BP en Dépenses d'Investissement et en Recettes s'équilibre à 2 836,77€.

Le BP en Dépenses de Fonctionnement et en Recettes s'équilibre à 2 619,88€. (9 voix pour)

ASSAINISSEMENT : le BP est équilibré à 21 449,57€ en Dépenses et Recettes de Fonctionnement et 527 887,16 en Recettes et Dépenses d'Investissement. Le principal poste de dépenses est la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg : 20 000€ curages des lagunes, 112 006€ réfection des réseaux, 32 000€ achat de terrain, 361 469€ installation station d'épuration. Ces dépenses seront financées par : 67 989€ excédent reporté, 14 618€ transfert de section, 135 364€ subvention agence de l'eau, 118 459€ subvention du département, 91 189€ de la région et 100 000€ par l'emprunt si nécessaire. (10 voix pour)

COMMUNE : le BP s'équilibre à 357 625€ en Fonctionnement Dépenses et en Recettes. Pour la section Investissement les Dépenses et Recettes s'équilibrent à 369 866,70€. Les principales dépenses sont budgétées à 44 000€ pour des installations d'électrification, 50 000€ pour les travaux du cimetière, 84 860€ pour l'achat de terrains, 31 080€ pour matériel de traction, 50 000€ de voirie, 30 000€ pour les menuiseries des bâtiments communaux et 60 000€ pour l'aménagement de la mairie. En recettes : 46 385€ virement de la section fonctionnement, 157 526€ d'excédent d'Investissement, 100 067€ d'excédent de fonctionnement, 17 555€ de FCTVA, 43 560€ de subventions... (10 voix pour)

4) ETAT DES SECTIONS :

La commune compte 12 sections qui n'engendrent aucune recette, elle paie donc la taxe foncière sur son budget principal. BOURLEYRE 71€ ; FROMENTY 49€ ; La BRETAGNOLLE 116€ ; La COMBE 60€ ; TAVERNAT 67€. (10 voix pour)

5) DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SMAT :

Franck NOËL-BARON se retire du SMAT en tant que délégué titulaire, Julien VIZADE candidat au poste est élu pour le remplacer, Alain CHAZAL reste suppléant. (10 voix pour)

6) CONVENTION DE COMPENSATION POUR PERTE DE RECOLTE :

Les travaux d'assainissement pour le bourg se font en deux étapes ; la première consiste au remplacement de la conduite des eaux usées par des tuyaux en fonte (pour faciliter l'écoulement) car la pente est faible. Pour se faire une tranchée de 2 mètres en profondeur doit être creusée, ce qui engendre des pertes sur les récoltes de cette parcelle (pré du FOUAÏ) qui est louée par Didier COMTE GAEC des charmes et pour lesquelles il demande une compensation.

Le conseil décide de suivre le barème légal d'indemnité en fonction de la catégorie de la parcelle et de sa culture : prairie naturelle : 840€/HA plus les frais de remise en état et le déficit sur les récoltes à venir :

2 520€/HA soit un total de 3 360€/HA. Ce barème sera appliqué au prorata des m2 Impactés. (10 voix pour)

La deuxième partie sera la construction de la station d'épuration à l'automne après l'achat des terrains.

7) QUESTIONS DIVERSES : (10 voix pour à toutes les questions)

DEMANDE DE SUBVENTION SUR FONDS 199 : le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention au conseil départemental pour les travaux de la mairie (déplacement de l'archivage à côté du secrétariat, nouvel accueil...). Les fonds 199 sont attribués aux 199 communes de Haute Loire de moins de 1000 habitants qui déposent un dossier avant le 30 avril. Cette subvention de 20 000€ maximum (40%) est attribuée sur un investissement supérieur à 50 000€.

TRAVAUX AU CIMETIERE : Depuis l'interdiction pour les collectivités d'utiliser des produits désherbants, le conseil décide de supprimer les allées en graviers (dans lesquelles les herbes prolifèrent) et de les engazonner. Des devis ont été demandés aux entreprises JULIEN et DELORME/TRAMONTIN, pour la fourniture et la mise en place de terre végétale, le décaissement des allées 1 200m², la pose de bordures et de l'enrobé à chaud. L'entreprise JULIEN moins disante a été retenue pour un montant de 28 536€ HT. Il faudra assainir le terrain par un drainage pour lequel la même entreprise propose un devis de 10 409€ HT: tranchée et tuyaux PVC.

Soit un total de 38 945€ avec un financement de 30% de la DETR et autofinancement de 27 261€.

ACHAT D'UN MICRO TRACTEUR : le conseil décide l'achat d'un micro tracteur qui facilitera l'accès aux calades, le déneigement, le sablage, la tonte, etc. Après l'étude des 3 devis demandés, la commission propose l'achat du modèle ISEKI aux établissements DELORS de Langeac pour un montant de 19 800€ plus la lame de déneigement 1 500€ et la sableuse 1 100 €.

AIDE AUX VOYAGES SCOLAIRES : Pour 8 enfants du collège Saint Joseph : 6,50€ /jour/enfant

Florle DESSALES et Clara GILSON en 6^{ème} pour 3 jours à SUPER BESSE

Elisa DUFFAUT et Océane RICHARD en 5^{ème} pour 4 jours à NAUSSAC

Lilou et Louis ASTRUC, Léna DESSALES et Isabelle TIQUET 4^{ème} et 3^{ème} pour 6 jours à MADRID